

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE



100

**Le nombre de décrets
ou *Executing orders* qui
seraient signés par
Donald Trump au cours
des premiers jours de
son mandat**

0,2 %

**L'inflation américaine sur
un mois glissant en
décembre, au plus bas
depuis juillet 2024**

L'ÉDITO D'ARNAUD

par Arnaud BENOIST-VIDAL, Gérant d'actifs



Le second « jour 1 » de Donald Trump

L'investiture officielle du 47^{ème} président des États-Unis aura bien lieu ce lundi 20 janvier. Depuis sa victoire incontestable du 5 novembre dernier, beaucoup d'encre a coulé et surtout beaucoup de tweets ont été postés. En temps qu'investisseurs, il est grand temps d'arrêter de fabuler, pour se concentrer sur ce qui va réellement se passer. La période de transition politique s'achève, et avec elle ses romans de fiction, pour laisser place à la réalité et aux actes concrets.

Quelles mesures pour quelles conséquences ?

Des décrets (« Executive Orders ») dès le premier jour de la présidence.

Contrairement à 2016, Donald Trump connaît bien aujourd'hui les rouages de l'administration et du Congrès. Le nouveau président veut aller vite et laisser son empreinte dès le début de son second mandat. Le seul moyen de marquer les esprits dès son arrivée à la Maison-Blanche est d'utiliser son pouvoir de signer, seul, des décrets sans avoir besoin de l'accord du Congrès. Selon l'article II de la constitution qui définit sa fonction, ses obligations et ses pouvoirs, le président dirige les opérations du pouvoir exécutif. Il peut signer des décrets dans cinq principaux domaines que sont la sécurité nationale, la politique, l'immigration, la santé & sécurité alimentaire, ainsi que la politique économique. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'est pas détenteur du record du nombre de décrets signés, puisque celui-ci est détenu par Franklin D. Roosevelt (3 721), en temps de guerre. Il est vrai. Barack Obama (276) et Bill Clinton (364) en ont signés plus que lui (220) au cours de son premier mandat.

100 décrets dès les premiers jours de sa présidence ?

Selon Associated Press et des propos recueillis au cours d'une réunion privée récente avec des sénateurs au

Capitole, le nouveau président envisagerait de signer plus d'une centaine de décrets, concernant, entre autres, le contrôle aux frontières, le renvoi des immigrés illégaux, l'industrie de la cryptomonnaie (devenant une priorité nationale), la dérégulation, des modifications de l'État fédéral et les relations commerciales avec les autres nations.

La « bourse ou les tarifs douaniers »

Le nouveau président ne « joue pas du pipeau ». Il est très adepte de la technique du bras de fer pour négocier en sa faveur. Les tarifs douaniers, adoptés par décret le jour 1, seraient une arme redoutable pour obtenir davantage, et rapidement, des pays récalcitrants. Une sorte de « la bourse ou la vie » des temps modernes. Adoptera-t-il une position dure immédiate pour l'alléger éventuellement par la suite, dès les concessions obtenues, ou agira-t-il progressivement et de façon crescendo en cas d'insatisfaction ? Ne faisons pas de pronostics inutiles, car la réponse sera connue dès lundi après-midi (heure de Washington), une fois la cérémonie d'investiture terminée et le déjeuner au Capitole passé. Au-delà de la posture, les droits de douane sont un prétexte officiel pour favoriser l'Amérique. En réalité, ils seront une source de financement pour le programme très coûteux de baisse d'impôts. Selon le site officiel des douanes américaines, les droits de douanes ont rapporté 111 milliards de dollars en 2022 sur 3 350 milliards d'importations. En 2023, les importations ont grimpé à 3 850 milliards de dollars, selon le BEA (*Bureau of Economic Analysis*). On comprend bien que la mise en place d'un taux de base universel de 10%, complétée par un taux maximal de 25% sur les 920 milliards de dollars d'importations en provenance du Canada et du Mexique, ainsi que de 60% sur les 430 milliards de dollars en provenance de Chine, peuvent en théorie rapporter plus de 500 milliards de dollars par an.

VOTRE CONTACT



Axelle RIESI

Responsable
des relations partenaires

✉ ariesi@financiere دلarc.com

☎ 06 58 11 84 85

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE



100

**Le nombre de décrets
ou *Executing orders* qui
seraient signés par
Donald Trump au cours
des premiers jours de
son mandat**

0,2%

**L'inflation américaine sur
un mois glissant en
décembre, au plus bas
depuis juillet 2024**

L'ÉDITO D'ARNAUD

par Arnaud BENOIST-VIDAL, Gérant d'actifs



Le second « jour 1 » De Donald Trump (suite)

Un Doge à Washington

Les férus d'Histoire, qui ont eu la chance d'avoir visité le palais des Doges à Venise, peuvent faire un parallèle avec le personnage historique du doge, dirigeant de la République de Venise pendant presque un millénaire, avec Elon Musk nouveau « grand ami » de Donald Trump. Ce premier a été nommé secrétaire d'État d'un nouveau ministère, baptisé « Département de l'Efficacité gouvernementale » ou DOGE en anglais (Department Of Government Efficiency). Cette unité de l'équipe dirigeante est chargée de faire des économies au sein de l'État fédéral. En d'autres termes, le milliardaire, propriétaire de Tesla et de SpaceX se transformera en véritable *cost killer*, grâce à l'apport de nouvelles technologies et notamment celle de l'Intelligence artificielle.

Le but ultime : faire voter les lois nécessaires à la mise en place du programme de Donald Trump.

La colonne vertébrale du programme économique du nouveau président repose sur des baisses d'impôts massives. Certains experts chiffrent à 7 000 milliards le

coût total des mesures promises par le candidat. L'extension de la loi TCJA *The Tax Cuts and Jobs Act*, votée en 2017, qui avait réduit fortement les impôts des Américains et qui expire fin 2025, représenterait à elle seule presque 3 000 milliards de dollars. La majorité des Républicains à la Chambre des représentants étant seulement de trois sièges, il faudra certainement montrer une liste d'économies très importantes pour faire adopter les nouveaux budgets et augmenter le plafond de la dette avec le déficit actuel. Le plan de réduction de coûts du DOGE, les tarifs douaniers et les coupes des subventions aux énergies renouvelables prévues initialement dans la loi IRA seront les arguments et les contreparties aux membres du Congrès pour aller de l'avant. L'affaire est donc à suivre et nous ne manquerons pas de commenter les prochaines mesures adoptées par la nouvelle présidence. Les marchés resteront pragmatiques et réagiront au cas par cas. L'inflation tant redoutée avec les droits de douane sera atténuée par la hausse du dollar. Celui-ci a pris presque 10% depuis fin octobre, soit quasiment la hausse universelle des tarifs douaniers souhaitée par le nouveau président.

VOTRE CONTACT



Axelle RIESI

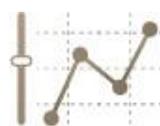
Responsable
des relations partenaires

✉ ariesi@financierehelarc.com

☎ 06 58 11 84 85

Financière de l'Arc est une société de gestion **entrepreneuriale**, majoritairement détenue par ses dirigeants fondateurs. Les **compétences pluridisciplinaires** de notre équipe permettent de bâtir des solutions d'investissement adaptées pour une clientèle de professionnels et de particuliers.

NOS SOLUTIONS



GESTION COLLECTIVE

DES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES

Une gamme de fonds complémentaires pour répondre aux principaux besoins de nos investisseurs : Obligations internationales, actions de l'Union européenne, fonds diversifiés, ...



GESTION PILOTÉE

UNE VRAIE MULTIGESTION INDÉPENDANTE

Gagnez en réactivité pour la gestion de vos contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et exploitez au mieux l'univers d'investissement disponible : nous agissons pour vous.



GESTION DÉDIÉE

DU SUR-MESURE POUR VOTRE INVESTISSEMENT

Une approche haut de gamme grâce à une large palette de supports d'investissement disponibles. La stratégie est définie et évolue précisément en fonction de vos besoins.



www.financieredelarc.com



04 42 53 88 90



[Suivez-nous sur LinkedIn](#)

Avertissement

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de la Financière de l'Arc. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par la Financière de l'Arc à partir de sources qu'elle estime fiables. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La Financière de l'Arc ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.